

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 05/AONO/C.F- T/C1PM/2020 DU 31/03/2020 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES VILUGES LEGUIN'HA ET LEKEU, ARRONDISSEMENT DE FONGO- TONGO, DEPARTEMENT DE \A MENOUA, REGION DE L'OUEST

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public (BIP) de l'exercice 2020, le Maire de la Commune de Fongo-Tongo, Autorité contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert, pour l'exécution des travaux d'électrification DES VILLAGES LEGUIN'HA ET LEKEU, Arrondissement de Fongo-Tongo, Département de la Menoua, Région de l'Ouest.

2. Consistance des prestations

Les travaux objet du présent Appel d'offres comprennent :

- L'installation de chantier :
- La construction d'une ligne moyenne tension mono aérienne en câble Almélec 1X34 mm² ;
- La fourniture et pose d'un (01) transformateur de 25 KVA avec équipement complet ;

- La construction d'une ligne basse tension Mono aérienne en câble torsadé de 4 x 25 mm² ;
- La réalisation des branchements témoins et abonnements ENEO ;
- La fourniture et pose d'un lampadaire ;
- Les prestations diverses.

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de 22 496 513 FCFA (vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq treize francs CFA) pour l'ensemble du projet.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrer les travaux.

5. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais exerçant dans les travaux d'électrification.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020.

7. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de Fongo-Tongo, Secrétariat Particulier du Maire.

8. Acquisition du dossier

Les dossiers d'appel d'offres pourront être consultés et retirés aux heures ouvrables dès publication du présent avis auprès de la Commune de Fongo-Tongo sur présentation de

l'original d'une quittance de versement à la recette municipale de Fongo-Tongo d'une somme non remboursable de quarante milles (40 000) francs CFA.

Lors du retrait du DAO, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète. (B.P., Fax, Téléphone, etc.).

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en huit (08) exemplaires dont un (01) original et six (07) copies marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Fongo-Tongo au plus tard le 24/04/2020 à 10 heures, heure locale sous enveloppe cachetée adressée au Maire de la Commune et devra porter la mention :

" AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT

N° 05/AONO/C.F-T/CIPM/2020 DU 31/03/2020 POUR L'EXECUTION DES
TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DES VILLAGES LEGUIN'HA ET LEKEU,
ARRONDISSEMENT DE FONGO-TONGO, DEPARTEMENT DE LA MENOUA,
REGION DE L'OUEST

Financement : BIP 2020

« A N'OUVRIRE QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT) »

10. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère des Finances et dont la liste figure dans le DAO (Pièce N°13). Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Le montant de la caution de soumission est de quatre cent cinquante milles (450 000) Francs CFA

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute Offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

NB : L'Autorité contractante ou la commission de passation se réserve le droit de demander à toutes les étapes de la procédure de passation, aux soumissionnaires, la présentation des originaux des pièces produites et le défaut de présentation peut entraîner la disqualification.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 24/04/ 2020 à 11 heures, par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Fongo-Tongo. L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1);
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2) ;

- 3ème étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Chaque soumissionnaire peut assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix.

13. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

- Dossiers administratif, technique et financier incomplets ;
- Fausse déclaration ;
- Note technique inférieure à 70% de Oui par rapport aux critères essentiels ;
- Absence ou non-conformité de la caution de soumission ;
- Avoir un marché résilié ou abandonné jusqu'en 2018
- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire

2. Critères essentiels

Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- La présentation de l'offre ;
- l'expérience du soumissionnaire dans les travaux similaires ;
- le personnel d'encadrement du cocontractant ;
- les moyens matériels mis à la disposition du projet ;
- la méthodologie d'exécution et le planning des travaux ;
- Le rapport de visite du site et propositions ;
- La capacité financière du cocontractant ;

– L’offre financière du cocontractant.

NB. Voir grille d’évaluation

14. Attribution

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont l’offre aura été évaluée la moins-disante et jugée substantiellement conforme au Dossier d’Appel d’Offres, avec au moins 70% des critères.

L’attributaire du Marché est invitée à se présenter dès signature de la décision d’attribution, et au plus tard dans les sept (07) jours qui suivent, sous peine d’annulation, à la Commune de Fongo-Tongo pour l’établissement et la souscription de son Marché. Faute par lui de se présenter, le Marché est attribué au suivant.

15. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune de Fongo-Tongo, Secrétariat Particulier du Maire.

FONGO-TONGO le 31 Mars 2020

Le MAIRE

DONGUE Paul

type_publication=A0&id_publication=21486" target="blank"
style="soft" background="#1f8ac9" color="#ffffff" icon="icon:
undo" icon_color="#ffffff" text_shadow="2px 2px 2px
#000000"]Télécharger le DA0[/su_button]

GDOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/A0N0/C-MFOU/BPM/CIPM /2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I (ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU, DEPARTEMENT DE MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

Dans le cadre du budget d'Investissement Public (BIP) MINDDEL pour l'exercice 2020, le Maire de la Commune de MFOU lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux d'extension du Réseau électrique à EKOKO I (Acquisition d'un transformateur) dans la Commune de MFOU, Département de Mefou et Afamba, Région du Centre.

2. Consistance des prestations

Les travaux objets du présent Appel d'Offres National se composent de :

Construction d'un poste de transformation MT Monophasée
H61-25KVA-17.32KV/B2

Prestation diverses

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel des opérations à l'issue des études préalables est de Six millions (6 000 000) Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai maximum d'exécution prévu pour la réalisation des travaux est de Trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux du présent Appel d'Offres constituent un(01) seul lot

6. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais justifiant de bonnes aptitudes en matière de travaux d'électrification.

7. Financement

La prestation objet du présent Appel d'Offres est financée par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINDEL de l'exercice 2020. IMPUTATION N° 54 27 351 01 641125 2242 851

8. Consultation du dossier

Le Dossier d'Appel d'offres (DAO) peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent avis d'Appel Offres.

9. Acquisition du dossier

Le Dossier d'Appel d'Offres peut s'obtenir au Secrétariat Général de la Commune de MFOU dès publication du présent Avis, contre présentation d'une quittance de versement à la Recette municipale de la Commune de MFOU des frais d'achat du DAO d'un montant de Douze mille (12 000) francs CFA non remboursable.

La quittance d'achat devra préciser :

La dénomination du projet ;
Le nom du Soumissionnaire ;
Le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres ;
Le montant des frais payés.

10. Remise des offres

Il est accordé aux soumissionnaires un délai de 20 jours à compter de la date de publication de l'AAO. (cf. Art. 89-2 CM)
Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, conformément aux prescriptions du DAO devra être déposé au Secrétariat Général de la Commune de Mfou, au plus tard le 11 Mai 2020 à 11 heures, heure locale dans trois enveloppes internes distinctes :

- Enveloppe A : Offre Administrative,
- Enveloppe B : Offre Technique
- Enveloppe C : Offre Financière

Ces trois enveloppes seront contenues dans une quatrième laquelle devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 006/ AONO/C-
MFOU/BPM/CIPM/2020 DU 14 AVRIL 2020 EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE A EKOKO I
(ACQUISITION D'UN TRANSFORMATEUR) DANS LA COMMUNE DE MFOU,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.
(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB : Les offres parvenues après la date et l'heure limite de dépôt des offres ne seront pas reçues.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire, délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé à 120 000 (Cent vingt mille) F CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03)

mois.

Le cautionnement sera libéré quinze (15) jours après la publication des résultats et au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du contrat, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes datant de moins de trois (03) mois par rapport à la date de signature de l'avis d'appel d'offre, par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un seul temps et consistera en ouverture des pièces administratives, des offres techniques et des offres financières.

L'ouverture des plis aura lieu le 11 Mai 2020 à 12 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de ladite Commune.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix et dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

CRITERES ELIMINATOIRES

Offre administrative :

L'absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis;
L'absence ou la non-conformité de toute autre pièce administrative fera l'objet d'un rejet de l'offre passé le délai de 48 heures accordé au soumissionnaire pour régularisation (cf. art 92 al. 9 du Code des Marchés Publics) ;
La fausse déclaration, pièces falsifiée ou scannées.

Offre technique :

- a) La note technique inférieure au seuil minimal requis de 70% d'éléments positifs (soit au moins 18 éléments Oui sur 26) selon la Grille de Notation en annexe;
- b) Attestation de capacité financière inférieure à 5 millions de francs CFA ;

Offre financière

- a) Omission dans l'offre financière, d'un prix unitaire quantifié ;
 - b) Absence d'un sous détail des prix ;
- NB : Toute offre incomplète et ne respectant pas un seul des critères éliminatoires sera disqualifiée.

CRITERES ESSENTIELS

Les critères relatifs à la qualification des candidats, évalués de la manière binaire (OUI ou NON) porteront sur :

- A – Expérience du Personnel d'encadrement
- B – Références de l'entreprise
- C – Matériels et outillage de l'entreprise
- D – Situation financière

15. Attribution

Le Maire de la Commune de MF0U attribuera le contrat au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre Administrative conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres, aura fourni une offre Technique dont l'évaluation est supérieur ou égale à 70% des critères essentiels et une offre Financière

évaluée la moins disante après vérification de ses prix en incluant le cas échéant les rabais proposés.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de Mfou.

NB :Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un sms au MINMAP aux numéros suivants : 88 20 06 06 / 673 20 57 25/ 699 37 07 48"

ADDITIF À L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de MFOU se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

YAOUNDE le 14 Avril 2020

Le MAIRE

NGOUMOU Francis

[Télécharger le DAO](#)